



COMMUNIQUE DE LA CGT (A propos des négociations salariales des 11 et 18 mars 2010)



En accordant 1,2% au 1^{er} avril et 0,6% au 1^{er} octobre 2010 pour le personnel O/E, AM et rien aux cadres, la direction de NESTLE-France croit qu'elle en a fini pour 2010 avec les salaires, le pouvoir d'achat, la discrimination H/F, les bonus, les bas-salaires, le salaire minima d'embauche à 1750€, les augmentations individuelles...et maintenant rendez-vous en 2011 affirme-t-elle. Elle se trompe à plus d'un titre ! Premièrement, les salaires se discutent toute l'année dans l'entreprise, et ce n'est pas parce que la loi a fixé un nombre minimum obligatoire de deux réunions que la négociation est terminée. Juridiquement, ce n'est pas sérieux. Deuxièmement, croire que deux réunions écourtées, restrictives de plus sur les thèmes de discussions, et débouchant sur des clopinettes suffisent, est une illusion managériale. Troisièmement, elle ignore et se refuse d'entendre tout simplement la demande, et la lutte des salariés qui, un peu partout en France, obtiennent des avancées significatives en exigeant la réouverture des négociations salariales. La direction rêve, (ce n'est pas interdit comme l'a rappelé le PDG), mais la CGT propose de passer maintenant à l'action et de sonner le réveil.

Le 23 mars, il est prévu une grande manifestation intersyndicale de République à Nation sur les Salaires, les Retraites, l'Emploi. Les NESTLE iront porter leurs revendications, notamment, le relèvement des minimas d'embauche avec un Smic à 1750 Euros, ce qui correspond à une augmentation de 400 Euros pour tous. Car c'est le minimum de revenu qui permette, aujourd'hui de faire face décentement aux dépenses obligatoires d'un foyer modeste.

Quelques jours après le 23 Mars, il est prévu d'agir sur les salaires au sein des établissements NESTLE. Les actions sont en cours de construction. Elles auront ceci de particulier, qu'elles seront probablement intersyndicales et qu'elles porteront sur les salaires. Car, et cela n'est pas une petite retombée de ces négociations salariales, les 5 syndicats de chez NESTLE-France se sont regroupés et concertés pour rapprocher leurs revendications. Dans ce contexte, la CGT, pour faire front commun, s'est jointe à la revendication majoritaire de 3% pour tous les salariés. Les syndicats NESTLE ont ensuite décidé de poursuivre la démarche en examinant ensemble les possibilités d'actions.

C'est la première fois, depuis ...1982, date de l'obligation de négociation obligatoire sur les salaires, que les syndicats forment un tel front et résistent au tour de table si prisé par la direction et si néfaste pour les salariés. Le tour de table de la division ne s'est pas tout à fait passé comme prévu par la direction, et c'est tant mieux !

La direction a aussi annoncé des négociations tous azimuts pour l'année 2010 : GPEC ; Mutuelle ; Participation ; Intéressement ; Risque Stress ; Handicapés ; Egalité H/F ; Classifications ; Dialogue social (sic) ; Perco...Bref, des négociations à la hussarde !

Enfin la direction a annoncé que la participation serait de 10,58% cette année. Elle a oublié de préciser la méthode utilisée pour obtenir ce chiffre. La CGT souligne, en conséquence, que ce n'est pas à cause du résultat -déplorable- des ventes que ce chiffre a été obtenu, mais que c'est à cause des résultats financiers. Ce sont les multiples plans d'économies, les abandons de production, les fermetures, voire les cessions d'activités qui ont permis d'obtenir ce résultat de la participation. Merci à tous nos ex-collègues sacrifiés et honte aux dirigeants et actionnaires qui ont coulé nos activités ces dernières années.

Le 19 mars 2010